

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Gérôme FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> Mme Josette PAILLARD
Affiché le :	<i>Séance du Mercredi 7 mars 2018</i>	

Personnes excusées/absentes :

- DAMMARTIN MARPAIN : M. Jean-Louis ESPUCHE ;
- EVANS : M. Hervé BOUVERESSE ;
- FRAISANS : M. Christian GIROD - Donne pouvoir à M. Sébastien HENGY ;
- LA BARRE : M. Philippe GIMBERT ;
- ORCHAMPS : M. Denis JEUNET – Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD ;
- ORCHAMPS : M. Régis CHOPIN – Donne POUVOIR à Mme Jessica RAMEL ;
- SALANS : Mme Stéphanie DREZET.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le MERCREDI 7 MARS 2018 à 19h00 à la salle des fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h33 et a été levée à 22h37.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. *Approbation des procès-verbaux de la séance du 24 janvier 2018 et désignation d'un secrétaire de séance*

Point reporté.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne Madame Josette PAILLARD comme secrétaire de séance.

- b. *Etat des décisions prises le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Voté à l'unanimité

- c. *Adhésion à l'Etablissement Public Administratif*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité absolue (2 CONTRE / 3 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier (EPF),**
- **de solliciter son adhésion à l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour l'ensemble de son territoire.**

Voté à la majorité

- d. *Adhésion au Comité Départemental du Tourisme du Jura*

Monsieur le Président sort de la salle.

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes Jura Nord a pris la compétence obligatoire développement économique au 1^{er} janvier 2017 et à travers celle-ci il y a la promotion du tourisme.

Il convient donc d'adhérer au Comité du Tourisme du Jura afin d'avoir accès aux différentes manifestations et être référencé dans les sites internet des autres partenaires.

Il convient également de désigner deux représentants de Jura Nord (1 titulaire et 1 suppléant).

Appel à candidatures pour un représentant titulaire et un représentant suppléant :

- Monsieur Stéphane MONTRELAY, titulaire,
- Madame Jessica RAMEL, suppléante.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire désigne Monsieur Stéphane MONTRELAY comme représentant titulaire de la Communauté de Communes Jura Nord au sein du Comité Départemental du Tourisme.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne Madame Jessica RAMEL comme représentant suppléant de la Communauté de Communes Jura Nord au sein du Comité Départemental du Tourisme.

Voté à l'unanimité

2. FINANCES

a. Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

(cf. présentation DOB 2018)

Monsieur Sébastien HENGY (FRAISANS) demande si l'aménagement devant le collège à Fraisans est prévu ?

Monsieur le Président répond que pour l'instant, la Communauté de Communes attend que les travaux soient finis et cet aménagement sera prévu sur le BP 2019.

Monsieur Marc BARBIER (OFFLANGES) demande au Président ce qu'il préconise comme augmentation des taxes locales ? 1 % ? 5 % ? 10 % ?

Monsieur le Président répond qu'il n'a pas assez d'éléments pour l'instant pour se prononcer mais ajoute qu'il ne souhaite pas que l'augmentation soit à plus de 10 %.

Monsieur Gilbert LAVRY (SALIGNEY) demande s'il est possible d'avoir une simulation de l'impôt sur la base d'un foyer avec deux enfants ?

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du débat d'orientations budgétaires et débatte de ces orientations budgétaires 2018.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, demande au Conseil Communautaire de faire une motion de soutien aux collègues élus de Gendrey ?

Monsieur Stéphane MONTRELAY (RANS) répond qu'il est contre cette motion de soutien car il ne souhaite pas remettre en cause une décision de justice.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, répond que ce n'est pas une remise en cause de la décision de justice mais un soutien aux élus.

b. Admissions en non-valeur / Créances éteintes

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, admet :

- **les admissions en non-valeur ci-dessus pour un montant de cinq mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et dix-neuf centimes (5 993,19 €) ;**
- **les créances éteintes ci-dessus pour un montant de mille huit cent quatre euros et vingt-cinq centimes (1 804,25 €).**

Voté à l'unanimité

c. Mise en place d'une convention financière avec la commune de Salans pour le remboursement des fluides (granulés)

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la mise en place de cette convention ;**
- **accepte les termes de la convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

3. RESSOURCES HUMAINES

- a. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 18,34h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 29,90h*

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (29h90) à compter du 8 mars 2018;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (18h34) à compter de cette même date ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 18,47h*

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 18h47 à compter du 8 mars 2018, relevant de la catégorie C de la filière technique ;**

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une expérience relatifs aux missions proposées.

- **modifie ainsi le tableau des emplois ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **inscrit au budget les crédits correspondants.**

Voté à l'unanimité

- c. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation à temps non-complet à raison de 28h*

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps non-complet à raison de 28h00 à compter du 8 mars 2018, relevant de la catégorie C de la filière administrative ;**

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une expérience relatifs aux missions proposées.

- **modifie ainsi le tableau des emplois ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **inscrit au budget les crédits correspondants.**

Voté à l'unanimité

- d. *Suppression 6 postes d'adjoints techniques et création de 6 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques suite aux avancements de grade*

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de créer 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet (35h00) à compter du 8 mars 2018 ;**
- **décider de créer 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à compter du 8 mars 2018 ci-après :**
 - **poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 29h45) ;**
 - **poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 9h21) ;**
 - **poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 34h6).**
- **décide de supprimer, en conséquence les 2 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet à compter de cette même date ;**
- **décide de supprimer, en conséquence les 4 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à compter de cette même date ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- e. *Participation de l'employeur aux cotisations « prévoyance » pour le contrat avec la mutuelle MNT : modification de la délibération*

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la modification du montant de la participation mensuelle de l'employeur, soit 10 €/mois ;**
- **verse une participation mensuelle de 10 € (pour un agent à temps complet et au prorata de cette somme pour un temps non-complet) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisé.**

Voté à l'unanimité

4. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE - ASSAINISSEMENT

- a. *Dispositif CEE TEPCV – Etudes thermiques : liste des bâtiments Jura Nord à auditer*

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

Les bâtiments de Jura Nord identifiés pour être audités dans le cadre de ces études thermiques sont les suivants :

- l'école de Ranchot,
- la Médiathèque de Gendrey,
- l'école de Montmirey-la-Ville,
- l'école d'Orchamps,
- l'école de Fraisans.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **valide la liste des bâtiments appartenant à la Communauté de Communes à auditer dans le cadre de ce groupement de commandes ;**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter les demandes de subventions pour le co-financement de ces études, et des études des communes dans le cadre du rôle de coordonnateur du groupement de commande pour le compte des communes qui en feront la demande ;**

- **autorise Monsieur le Président à réaliser et à signer tous les actes afférents à ces études.**

Voté à l'unanimité

- b. *Convention avec le Département du Jura relative à la mise à disposition de l'assistance technique départementale*

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la mise en place de cette convention ;**
- **accepte les termes de cette convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier pendant toute la durée de son mandat.**

Voté à l'unanimité

- c. *Mode de gestion du service « assainissement »*

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, informe le Conseil qu'une conférence des maires va être programmée afin d'avoir une présentation de deux modes de gestion du service assainissement différents.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

- d. *Opérations en cours : état d'avancement*

Le Conseil Communautaire est informé de l'état d'avancement des différentes opérations.

- e. *Construction CIS à Ranchot : modification convention SDIS participation Jura Nord*

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve les termes de la convention modifiée,**
- **approuve la mise en place de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

5. ECONOMIE

- a. *Appels à projets / délégation de Service Public pour la gestion de vélos électriques Jura Nord/TEPCV*

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le principe du recours de la Délégation de Service Public pour la location des vélos à assistance électrique (VAE) à ses habitants et visiteurs ;**
- **approuve les objectifs d'une telle démarche et les critères de sélection ;**
- **approuve le mode de gestion de l'affermage pour la Délégation de Service Public de la location des vélos à assistance électrique (VAE) à ses habitants et visiteurs ;**
- **approuve le principe de lancement de procédure de Délégation de Service Public de la location de deux vélos à assistance électrique (VAE) à ses habitants et visiteurs pour une durée d'un an renouvelable 3 fois ;**
- **approuve le principe de lancement de procédure de Délégation de Service Public de la location de deux vélos à assistance électrique (VAE) à ses habitants et visiteurs pour une durée d'un an renouvelable 3 fois ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager la procédure de Délégation de Service Public et à faire les démarches nécessaires ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

b. Participation au salon Made in Jura 2018

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la participation de la Communauté de Communes Jura Nord au Salon « Made In Jura » ;
- décide d'allouer un budget forfaitaire de 4 000 € pour permettre notamment à la Communauté de Communes Jura Nord de louer un stand pour un montant de 1 200 € pour 9 m² et de réaliser en sus son kit de communication personnalisé ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. Convention avec le SIDEC pour l'éclairage public de la ZAC « Les Perrières » à Dampierre dans le cadre de l'accord d'une subvention

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le programme de travaux défini conformément aux plans joints à la présente délibération ;
- approuve le projet de convention, joint à la présente délibération, et notamment les conditions de participation financières précisées dans l'annexe de cette convention, et résumées ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION	PARTICIPATIONS EN €	MONTANT SI-DEC EN €	PARTICIPATION COLLECTIVITE EN €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	99 102,72 € soit 83 682,36 € HT	ERDF : 34 058,72 € TVA Récupérable : 15 420,36		49 623,64 €	39 700,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC	32 346,36 € Plafonné à 24 775,68 €		6 193,92 €	26 152,44 €	20 920,00 €
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	20 983,31 € Plafonné à 19 820,55 €		3 964,11 €	17 019,20 €	13 620,00 €
GAZ	7 250,03 €			7 250,03 €	5 800,00 €
MONTAT TOTAL	159 682,42 €		10 158,03 €	100 045,31 €	80 040,00 €

Ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la collectivité précisées à l'article 4.3 de la convention :

- à la date de signature de la présente convention selon les montants indiqués dans l'annexe financière de la convention ;
- le solde à réception du calcul du financement définitif.
- dit que les dépenses liées à la présente décision seront payées sur le budget annexe ZAC « Les Perrières » à Dampierre et seront imputées au chapitre correspondant ;
- autorise Monsieur le Président à demander une subvention au SIDEC selon les termes susvisés et à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Voté à l'unanimité

d. Fixation du prix de vente du terrain sur la ZAC « Les Perrières » à Dampierre

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide la proposition du prix de vente à 15,00 € HT/m² ;
- fixe le prix à 15,00 € HT/m² ;
- autorise Monsieur le Président à signer le compromis de vente avec l'entreprise ainsi que tout acte relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité

e. *Convention avec le Département pour le Très Haut Débit pour les ZAC à Dampierre et à Ranchot*

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la mise en place de cette convention ;
- accepte les termes de cette convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

6. CULTURE

a. *Site archéologique sur la commune d'Evans*

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président précise que ce site pourrait être intégré dans le prochain projet culturel.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

b. *Renouvellement convention Cinéma Les Forges 2018-2019*

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, fait appel à candidatures auprès des communes pour la séance plénière.

Coût : 1 500 €.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

7. ENFANCE JEUNESSE ET LOISIRS – AFFAIRES SCOLAIRES

a. *Création d'une Commission Interne « dérogations scolaires »*

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fait application de l'article L.2121-21 – alinéa 4 du CGCT.

Les candidatures sont les suivantes :

Monsieur Claude TERON, maire de la commune de SERRE-LES-MOULIERES,
Madame Monique VUILLEMIN, maire de la commune de MONTMIREY-LE-CHATEAU,
Monsieur Philippe SMAGGHE, maire de la commune de SALANS.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve la création et la mise en place de cette Commission interne « dérogations scolaires » ;
- désigne Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président délégué aux affaires scolaires, la Responsable « Enfance Jeunesse / Affaires scolaires », Monsieur Claude TERON, Madame Monique VUILLEMIN et Monsieur Philippe SMAGGHE comme membres de la Commission interne « dérogations scolaires ».

Voté à l'unanimité

8. QUESTIONS DIVERSES

Foyer Logement / SIVU Dampierre

Monsieur le Président indique qu'il faut ouvrir le débat.

Madame Christine MAUFFREY (FRAISANS) précise qu'il est difficile de gérer le syndicat. Un bâtiment vieillissant qui aurait besoin d'être réhabilité. Elle indique qu'il est également difficile de recruter une secrétaire. Elle précise que la Présidente du Foyer Logement va envoyer aux communes un questionnaire sur le devenir de ce foyer logement.

Compétence « eau »

Monsieur Marc BARBIER (OFFLANGES) demande si quand la Communauté de Communes souhaite reprendre la compétence « eau » ?

Monsieur le Président répond que l'objectif est de reprendre cette compétence en 2020 mais si Jura Nord n'est pas prêt cette prise de compétence sera repoussée.

Prochain Conseil Communautaire : mardi 10 avril 2018 à 19h00 – Les communes de Rouffange et Saligney se chargent du pot de la fin de réunion.

Le Président lève la séance à 22h37.

Josette PAILLARD
Commune de DAMPIERRE



Le Président,
Gérôme FASSETNET

